



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

| COMMUNIQUE DE PRESSE SNPES-PJJ/FSU IDF

A Paris le 11/10/2023,

Entre le vendredi 6 et le dimanche 8 octobre 2023, trois adolescents ont tenté de mettre fin à leurs jours au Quartier Mineurs de la maison d'arrêt de Villepinte, située en Seine-Saint-Denis.

A l'heure où nous écrivons ce communiqué, pour l'un d'eux le pronostic vital est fortement engagé. Cette récurrence met en évidence que c'est bien le système carcéral dans son ensemble qui est responsable d'un tel mal-être dont la mort apparaît, pour certains, comme la seule option. Le choix de la détention pour ces jeunes par la Justice des mineurs, la difficulté de construire des projets de sortie, le manque de places dans des lieux d'accueil éducatifs et de protection, en alternative à la détention, pourraient en être une explication, mais ce sont d'abord et avant tout des choix politiques qui engendrent ces situations.

A cela, s'ajoute la déshumanisation de la procédure de la Commission d'Application des Peines dans laquelle sont décidées les remises de peine que nous dénonçons, car elle ne fait pas la place nécessaire au débat contradictoire en l'absence de la parole des jeunes et de leurs avocats dans cette instance.

Le fait que deux mineurs non accompagnés aient tenté de mettre fin à leurs jours n'est pas non plus anodin, quand le pays d'accueil mène des adolescents au désespoir. La Protection judiciaire de la jeunesse ne peut fermer les yeux et doit se remettre en question en profondeur, en offrant des perspectives à ces enfants isolés. Le désengagement de l'État dans la protection de l'enfance, qui se défausse depuis des années sur les Conseils départementaux sans leur transférer les moyens à la hauteur des besoins, met l'Aide Sociale à l'Enfance dans l'incapacité de les protéger.

De plus, ces enfants sont plus souvent mis en détention et davantage coupés de tout lien avec l'extérieur. Ils subissent un traitement institutionnel et judiciaire discriminatoire, car plus souvent incarcérés. Ce traitement est exacerbé depuis l'entrée en vigueur du Code de Justice Pénale pour Mineurs qui permet de manière décomplexée le recours à la détention des enfants et plus particulièrement des mineurs isolés comme c'est le cas à la

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire
RÉGION Île de France - snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com





ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (91) et à la maison d'arrêt de Villepinte (93).

Plus largement, c'est l'ensemble d'un système dans lequel le répressif n'en finit plus de dévorer l'éducatif. Nous sommes révolté.es par cette politique qui, depuis plus de 20 ans, ne cesse de créer des places d'enfermement et de détention pour les enfants, amenuisant sans cesse le nombre de structures éducatives d'accueil et le nombre de professionnel.les de l'éducation.

Le SNPES-PJJ/FSU dénonce le développement de ces politiques pénales et répressives et craint de voir ce type de passage à l'acte se répéter. Contrairement à ce que véhicule le Garde des Sceaux, le SNPES-PJJ/FSU ne cesse de réclamer le retour des mesures au civil à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, car un enfant en situation de délinquance est d'abord un enfant en danger qui mérite que les pouvoirs publics mettent en place des moyens pour l'Éducation, à la hauteur de ses besoins.



**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire
RÉGION Île de France - snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com**

